

Déclaration d'engagement envers le rétablissement, la lutte à la stigmatisation et à la discrimination

Que nous soyons intervenants, gestionnaires, médecins, étudiants, bénévoles ou usagers, nous avons tous un rôle important à jouer pour créer un environnement propice au rétablissement des personnes souffrant de troubles mentaux.

La pratique et la prestation de soins et services orientés vers le rétablissement favorisent une démarche positive relativement aux troubles mentaux et s'emploient à éliminer la stigmatisation et la discrimination (CSMC, 2015). La souffrance occasionnée par la stigmatisation et la discrimination est plus grande que celle causée par les symptômes de la maladie mentale (MSSS, 2015). Nous pouvons contrer la stigmatisation et la discrimination en aidant les personnes aux prises avec un problème de santé mentale à s'approprier un pouvoir d'être et d'agir (CSMC, 2015).

L'approche orientée vers le rétablissement est axée sur l'expérience de la personne et sur son cheminement vers une vie qu'elle considère comme satisfaisante et épanouissante, et ce malgré la maladie mentale et la persistance des symptômes (MSSS, 2015). Elle est fondée sur la conviction que toute personne peut se rétablir.

Le CIUSSS de l'Estrie-CHUS reconnaît que les soins et services axés sur le rétablissement sont un droit et une responsabilité qui exigent un engagement. De plus, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS reconnaît que tous les acteurs concernés doivent participer activement à la lutte contre les préjugés et au changement des comportements. Ainsi, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS s'engage à :

- Apprendre des personnes aux prises avec la maladie mentale et de leur entourage en reconnaissant leurs connaissances et en y accordant de la valeur ainsi qu'en les mobilisant dans la planification, l'organisation et l'évaluation des services;
- Promouvoir le rétablissement en tant que principe directeur de l'organisation;
- Promouvoir le plein exercice de la citoyenneté en mettant en place des conditions qui la favorisent à l'intérieur et à l'extérieur du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
- Approfondir ses connaissances et s'améliorer continuellement en adoptant les nouvelles pratiques de travail et en demeurant à jour au sujet des pratiques exemplaires émergentes;
- Mettre en œuvre des actions de lutte contre la stigmatisation au sein du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Signé à **Sherbrooke, ce 29 avril 2020**